



Ministère de la Culture
à l'attention de Fleur Pellerin
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 Paris

Paris le 24 juin 2015

Madame la ministre,

Les personnels du corps des techniciens de recherche du Ministère de la Culture ont pour mission la recherche, l'analyse, l'inventaire, la valorisation, la diffusion et la publication dans les domaines suivants :

1. Patrimoine monumental, architectural, archéologique, ethnologique, muséographique, écrit et documentaire ;
2. Technologies intéressant la création et la communication ;
3. Sciences de l'homme et de la société en matière de pratiques culturelles et d'économie du secteur culturel.

Ils peuvent participer également à la formation initiale et la formation continue, principalement dans les organismes de recherche et dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ils sont au nombre de quatre-vingt trois en 2015.

La situation des personnels appartenant au corps des techniciens de recherche connaît une dégradation sans précédent et quasi unique au ministère de la Culture, voire dans la Fonction publique.

En résumé, la situation actuelle est la suivante :

- Ce corps bien que relevant de la catégorie B n'est toujours pas « entré » dans le nouvel espace statutaire (NES) qui date pourtant de 2010. C'est un des derniers corps à connaître un tel sort. L'entrée actuelle dans le corps se fait à l'indice majoré 312 ! Le préjudice salarial et sur la carrière des personnels est considérable.

En effet, pour un technicien de recherche, **corps appartenant à la Catégorie B**, il faut attendre le 4^{ème} échelon de la classe normale pour avoir un indice supérieur au 1^{er} échelon de la catégorie C. Voir tableau ci-dessous.

Echelon	Catégorie C	Technicien de recherche
	Indice majoré	Indice majoré
4e	324	325
3e	323	319
2e	322	313
1er	321	312

Cette situation - est illogique et contraire au statut général de la Fonction Publique .

- Ce corps n'offre plus de promotions de corps dans celui des assistants ingénieurs du fait de taux de promotion ridiculement bas, d'une politique de recrutement en berne pour l'ensemble de la filière recherche et d'une mauvaise prise en considération des missions des personnels et des services.

- Ce corps n'a pas plus bénéficié de postes ouverts aux concours depuis 2006 alors que les besoins permanents sont bien réels sur les missions

- Ce corps « bénéficie » d'un régime tout à fait particulier en matière indemnitaire : ainsi, nous pouvons vous affirmer qu'il existe des disparités d'au moins 1,8 fois le SMIC entre le régime indemnitaire d'un technicien de recherche affecté dans un service déconcentré et un agent de même catégorie affecté en administration centrale et ceci en défaveur des agents relevant du corps des techniciens de recherche.

Bien que régulièrement avertie par nos soins, l'administration n'y trouve rien à redire ; les procès verbaux des Comités techniques ministériels en portent le témoignage ainsi que ceux de la commission administrative paritaire.

Devant pareils atermoiement et inertie, nous avons constitué un dossier pour que soient revalorisées les carrières de ces agents. Ce travail doit permettre de donner une perspective aux personnels de ce corps, et plus largement à tous ceux de la filière « recherche », tout en assurant la pérennité des missions au sein du ministère.

Nous voulons vous présenter ce travail, car il y a urgence à mettre un terme au plus vite à cette situation inique. C'est pourquoi nous vous demandons de nous recevoir, vous ou votre directeur de Cabinet, sur ce sujet auquel nous attachons une grande importance.

Certains que vous ne laisserez pas cette situation perdurer, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer l'expression de nos salutations syndicales les plus vigilantes.



Valérie Renault
Secrétaire générale de la CGT-Culture



Philippe Brunet
Secrétaire général adjoint du Snac-FSU